



VIGNEULLES INFOS

BULLETIN MUNICIPAL -

Novembre 2014

Tél : 03.83.75.85.08

Fax : 03.83.75.85.72

email : mairie.vigneulles@gmail.com

Directeur de publication : Philippe DANIEL



Vigne communale : vendanges d'octobre 2014

ÉDITORIAL

La population de notre village a connu de grandes amplitudes au fil des siècles. D'une cinquantaine d'habitants en 1710, elle est passée à trois cent soixante-six en 1851. Depuis cet apogée, la diminution n'a pas cessé jusqu'en 1926 (cent quarante habitants). Lui a succédé une stagnation d'une cinquantaine d'années (cent quarante-deux habitants en 1975). L'exode rural, les trois grandes guerres et diverses épidémies (grippe espagnole de 1918, entre autres) en ont été les causes principales.

La situation s'est retournée à la fin des années 1970 : de 1975 à 1990, la reprise démographique due à

l'arrivée de nouveaux foyers s'est traduite par un gain de quatre-vingt-six habitants.

Dans les années 1990, une baisse s'est amorcée due, en partie, à l'exode de jeunes majeurs qui ont quitté le village pour construire leur carrière professionnelle souvent au-delà de la Lorraine, cette région étant malheureusement déficitaire en emplois disponibles. Les premières années de ce siècle voient le nombre d'habitants repartir à la hausse pour atteindre deux cent soixante-trois en 2008. Il s'est produit ensuite un léger fléchissement jusqu'en 2013.

Mais voilà qu'une embellie se profile à nouveau, puisque cette année, plus de vingt personnes –dont sept enfants– se sont installées à Vigneulles. C'est donc avec un grand plaisir que nous les accueillons et les remercions d'avoir choisi notre village comme lieu de résidence. Son charme les a séduits. N'est-il pas agréable de vivre à la campagne à cinq minutes de la gare de Blainville-Damelevières et à environ vingt minutes de l'entrée de Nancy ?

Le conseil municipal travaille actuellement à la révision du Plan d'Occupations des Sols et à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. Rendu obligatoire par la loi, ce processus doit aboutir au printemps 2017. Les grands objectifs de cette révision sont d'ores et déjà définis. Ils visent à favoriser et à organiser une évolution maîtrisée de la population communale qui soit, tout à fois, respectueuse :

- de la préservation du cadre de vie de notre village,
- de la conservation de son caractère tant rural que lorrain,
- de la prise en compte du paysage où se déploie le territoire communal : coteaux, terres agricoles, vergers, vignes, ruisseaux, étangs...

Un bureau d'études vient tout juste d'être choisi pour accompagner la commune dans cette démarche qui devrait durer deux ans et demi. Cela devra s'effectuer dans le respect des récentes lois régissant l'urbanisme. Il faudra également tenir compte des préconisations du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle (SCOT Sud 54). Vous serez, bien sûr, associés à la réflexion qui s'engage, et ce plus particulièrement à l'occasion de réunions publiques. Les possibilités d'urbanisation future devraient ainsi permettre d'accueillir, dans les années à venir, de vingt à vingt-cinq foyers supplémentaires.

Nous aurons à cœur, l'équipe municipale et moi-même, de mener à bien ce projet en sorte que Vigneulles soit plus que jamais un village où il fait bon vivre.

Philippe DANIEL

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mise aux normes de l'assainissement collectif communal : point sur les chantiers en cours au 31 octobre 2014

Les entreprises retenues pour la réalisation des travaux sont les suivantes :

- l'entreprise Bonini, chargée de la station d'épuration,
- l'entreprise Chiaravalli, chargée des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et

d'élimination des eaux claires parasites ainsi que de la canalisation de rejet des eaux épurées dans le ruisseau du Breuillot.

La réunion de démarrage a eu lieu le 7 août 2014. Y étaient présents le maître d'ouvrage (mairie de Vigneulles), le maître d'œuvre (le bureau d'études G2C Environnement), l'organisme qui subventionne une partie des travaux (Agence de l'Eau Rhin-Meuse), l'assistant du maître d'ouvrage (Conseil Général de la Meurthe-et-Moselle), les titulaires des marchés (entreprise Chiaravalli et entreprise Bonini) et l'organisme chargé des contrôles extérieurs (Société de Contrôle des Réseaux).

L'entreprise Chiaravalli s'est installée le 17 septembre 2014 et a procédé d'abord à quelques sondages dans la Grand Rue. Elle a ensuite posé la canalisation qui rejettera les eaux épurées dans le Breuillot. Elle a terminé la pose de la conduite destinée au transfert des eaux usées vers la station d'épuration. Cette conduite longe la route départementale en bordure de l'aire de loisirs du Breuil et du terrain communal où ont commencé les terrassements préparatoires à la réalisation de la station d'épuration.

L'entreprise a effectué les travaux de branchement du point d'eau qui alimentera la station d'épuration. Les branchements permettant la collecte des eaux usées ont été réalisés pour les maisons de la Grand Rue depuis le bas du village jusqu'aux numéros 19 et 20.



Regard de branchement



*Conduite de transfert
des eaux usées vers la STEP*



Regard de sortie STEP

L'entreprise Bonini s'est installée le 24 septembre 2014 et a d'abord réalisé la tranchée drainante destinée à protéger la base de la station d'épuration des eaux de ruissellement. Elle a ensuite procédé au décapage de la zone correspondant au chemin d'accès à la station d'épuration et au décapage de la zone correspondant au futur filtre planté de roseaux. Elle a effectué les travaux de terrassement et le traitement à la chaux des matériaux extraits (argile mélangée avec de la chaux pour obtenir un matériau réutilisable en remblai). Elle a procédé à l'édification des digues formant le bassin destiné à recevoir le dispositif d'épuration. Les travaux destinés à rendre étanche le bassin de la station d'épuration ont commencé après la Toussaint.



Chargement en matériau brut de la machine à chauler



Matériau chaulé après criblage, pesée, ajout de chaux (1%), et malaxage



Mise en œuvre du matériau traité avec le compacteur vibrant monocylindre



Ouvrages : dessableur, regard, déversoir d'orage

Contrairement à ce que l'on pourrait s'imaginer, l'ordre d'exécution des travaux se fait d'aval en amont, la station d'épuration devant être raccordée sans délai au réseau de collecte de transfert des eaux usées.

Les conditions météorologiques rencontrées depuis la mi-septembre ont permis un déroulement des opérations satisfaisant jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Les réunions de chantier avec maître d'œuvre, élus et entreprises ont lieu une fois par semaine et donnent lieu à un compte rendu rédigé par le maître d'œuvre.

Redevance d'assainissement collectif

Lors de sa séance du 22 septembre 2014, le conseil municipal a fixé le tarif de la redevance d'assainissement collectif au titre de l'année 2015. La mise aux normes de l'assainissement collectif communal imposait en effet la fixation de ce tarif. Les travaux en cours sont financés notamment par un emprunt qu'il faudra rembourser sur 25 ans.

Sachant que chaque annuité s'élève à 12 000 euros environ, il faut en répercuter le montant sur la redevance d'assainissement collectif due par les foyers concernés de façon que soit respecté le principe d'autonomie du budget annexe de l'assainissement communal.

En plus de la part variable obligatoire, il a été décidé d'instaurer une part fixe. Celle-ci a été arrêtée à hauteur de 50 euros. Ce montant permet de faire contribuer aux charges fixes les habitants concernés, et ce quel que soit le volume d'eau qu'ils ont consommé.

Le calcul prévisionnel de la part variable pour 2015 repose donc sur les données suivantes :

- part fixe : 50 euros
- annuité de remboursement de l'emprunt : 12 000 euros
- frais de maintenance de la station d'épuration et des réseaux : 4 000 euros
- consommation totale des redevables (95 logements concernés sur 108) : 8 240 mètres cubes (m3), estimation fondée sur l'ensemble des consommations d'eau facturées aux foyers concernés pour l'année 2013, les données 2014 n'étant pas encore disponibles.

Calcul du prix au m3 de la part variable pour 2015

a) recette à percevoir au titre de la part fixe :

part fixe x nombre de foyers concernés

$$50 \text{ €} \times 95 \text{ foyers} = 4\,750 \text{ €}$$

b) montant estimé des dépenses à prévoir au titre de la maintenance :

$$4\,000 \text{ €}$$

c) montant du versement annuel prévu au titre du remboursement de l'emprunt :

$$12\,000 \text{ € (montant arrondi, capital et intérêts cumulés)}$$

Montant des recettes nécessaires pour couvrir le montant global des dépenses (b) et du versement annuel (c) compte tenu des recettes provenant du total des parts fixes recouvrables (a) :

$$16\,000 - 4\,750 = 11\,250 \text{ €}$$

Calcul du montant à financer par la part variable compte tenu d'une consommation d'eau de 8 240 m³ :

$$11\,250 : 8\,240 = 1.365 \text{ € HT par m}^3$$

En résumé :

Tarif de la redevance d'assainissement collectif communal hors redevance reversée à l'agence de l'eau Rhin-Meuse et hors TVA :

- part fixe : 50 €
- part variable : 1,365 € par m³ consommé (sur la base de l'année antérieure)

Simulations pour 2014 et 2015 à partir de trois exemples de foyers aux consommations d'eau différentes :

Chaque simulation repose sur l'hypothèse suivante : consommations identiques pour chacune des années en prenant 2013 comme année de référence.

Le taux de TVA applicable au 1^{er} janvier 2014 est de 10%.

Exemple n °1 : foyer d'une personne consommant 55 m3 (maison avec jardin)

Montant de la redevance d'assainissement 2014	Montant prévisionnel de la redevance d'assainissement 2015
42,57 € HT soit 46,83 € TTC	140,15 € HT soit 154,16 € TTC

Exemple n °2 : foyer de trois personnes consommant 102m3 (logement sans jardin)

Montant de la redevance d'assainissement 2014	Montant prévisionnel de la redevance d'assainissement 2015
78.95 € HT soit 86,84 € TTC	217,18 € HT soit 238,90 € TTC

Exemple n °3 : foyer de cinq personnes consommant 200 m3 (maison avec jardin)

Montant de la redevance d'assainissement 2014	Montant prévisionnel de la redevance d'assainissement 2015
154.80 € HT soit 170,28 € TTC	377.80 € HT soit 415,58 € TTC

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) communal a été élaboré en 1983, modifié en 1985 et révisé en 1995. Depuis toutes ces années, les lois et les règlements organisant l'urbanisme ont évolué de façon importante. C'est pourquoi le conseil municipal vient de s'engager dans la révision de son POS en le transformant ainsi en Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est le début d'un long processus qui doit aboutir, en principe, avant trois ans.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Un PLU communal est un document qui fixe les règles d'urbanisme et d'aménagement applicables sur le territoire communal. Il définit les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable. Il prévoit ainsi les capacités de construction et de réhabilitation du bâti existant qui sont nécessaires pour satisfaire l'évolution des besoins. Sont fixées, en conséquence, les règles générales d'utilisation du sol valant pour à l'ensemble du territoire communal (village, espaces agricoles et naturels et vallée de la Meurthe jusqu'à l'étang de Morteau). La loi du 12 juillet 2010 a mis l'accent sur la nécessité d'assurer une gestion économe de l'espace en privilégiant notamment :

- la lutte contre l'étalement urbain,
- la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Groupe de travail « Urbanisme »

Un groupe de travail chargé de suivre les dossiers d'urbanisme a été constitué, lors du conseil municipal du 17 mai 2014. Il est composé de quatre conseillers municipaux : M. Billiotte, Mme Gloekler, M. Hainzelin et Mme Thomassin. Ce groupe s'est tout de suite mobilisé sur ce projet d'importance.

Lancement de la procédure

Pour lancer la procédure, le conseil municipal a décidé, par délibération prise le 11 juillet 2014, la révision du POS pour le transformer en PLU. Cette délibération précise, en particulier, les modalités de la concertation à laquelle participeront les partenaires concernés. Il est prévu que les habitants et les propriétaires fonciers soient associés pour toute la durée de l'élaboration du projet (trois ans maximum à compter du présent mois de novembre 2014).

La commune souhaite organiser l'évolution de sa population, tout en prenant en compte les particularités qui la caractérisent (caractère lorrain et villageois, préservation des éléments paysagers qui marquent le visuel de la commune, parmi lesquels les vergers et les vignes). Elle entend également optimiser le potentiel que représente l'étang des Sables.

Ce projet doit permettre d'identifier les possibilités offertes pour les futures constructions, notamment dans le secteur devant permettre une liaison entre le cœur du village et le lotissement du Chétry.

Assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Général

En tant que maître d'ouvrage, la commune a pu se faire assister par les services du Conseil Général compétents. Depuis la mi-mai 2014, un chargé d'études du service « Aménagement Foncier et Urbanisme » l'accompagne très régulièrement afin que soit assuré un suivi rigoureux de la procédure. En contact permanent avec la mairie, ce chargé d'études conseille les élus et apporte toute aide utile à leurs prises de décision.

Choix du bureau d'études chargé du dossier de révision

Pour produire un dossier de révision du POS, il faut en confier la mission à un bureau d'études. Un avis d'appel public à la concurrence a paru dans *'l'Est Républicain* daté du 24 septembre 2014. La mairie a reçu quatre offres de service. Une audition des candidats vient d'avoir lieu le 3 novembre dernier. Le choix définitif est intervenu le 16 novembre 2014. Le candidat retenu est le bureau d'études *Espace et Territoires* de Neuves-Maisons.

Bien sûr, la commune vous informera, au fur et à mesure, des travaux déjà effectués dans le cadre de cette révision grâce à l'organisation de réunions publiques et grâce aux bulletins d'informations.

COMMEMORATION DU 13 SEPTEMBRE 1944



2014, centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, mais aussi 70^e anniversaire de la libération de la France.

Le 13 septembre 2014, de nombreux élus et représentants des associations d'anciens combattants se sont retrouvés au mémorial du Groupe Lorraine 42 pour rendre hommage aux maquisards tombés au champ d'honneur et pour commémorer le 70^e anniversaire de la libération de Vigneulles et des environs.

Accompagnés par la fanfare des Libellules, un groupe important de porte-drapeaux, hommes et femmes, jeunes et vétérans, a défilé, suivi de l'ensemble des personnalités et des participants.

Tout d'abord, un petit arrêt près de la stèle de Royan, symbole de la participation des Lorrains à la libération de la poche de Royan. Jusqu'à une date récente, les anciens combattants se rendaient à Royan, mais les années passant, il a été décidé d'installer une stèle à proximité du mémorial. Ensuite le cortège a rejoint le mémorial, symbole de la résistance et des hommes de l'ombre qui ont largement aidé la France à retrouver sa liberté au prix de beaucoup de souffrances, de sacrifices et de nombreuses vies.

Après la levée des couleurs, lors de différents discours, les autorités ont rappelé l'engagement des patriotes du Groupe Lorraine 42, mais aussi le devoir de mémoire pour que plus jamais on ne connaisse de tels conflits. Elles ont insisté sur l'importance et la grande chance de vivre dans un pays de liberté. De nombreuses gerbes ont été déposées au pied de la pierre de marbre où est inscrit l'ensemble des noms des disparus du Groupe Lorraine 42. La sonnerie aux morts et la Marseillaise chantée par toutes les personnes présentes ont été des moments poignants.

Tous les disparus qui n'ont pas eu la chance de connaître la Liberté retrouvée ont été nommés avant que le départ des porte-drapeaux clôture la cérémonie.

Le pot de l'amitié servi à l'ensemble des participants a permis un échange de souvenirs et une transmission d'informations.

Un peu d'histoire

Le Groupe Lorraine 42 (GL 42) s'est structuré en 1942 pour résister à l'ennemi et préparer l'arrivée des alliés. De nombreux jeunes de Vigneulles, Blainville, Damelevières et environs se sont regroupés, agissant dans l'ombre pour perturber l'ennemi dans la région. Ils ont participé à de durs combats, particulièrement à Leménil-Mitry.

Début septembre 1944, le GL 42, se porte sur Charmes. Sa mission : tenir les ponts de la Moselle afin de permettre le passage des troupes américaines. À mesure que les armées américaines se sont approchées, il a multiplié les actions de sabotage.

Le 11 septembre 1944, les alliés rejoignent le GL42 à Leménil-Mitry afin d'être prêts à franchir la Moselle, ce qui sera fait le jour suivant. Les troupes alliées avancent alors vers la Meurthe, forçant les Allemands à se retrancher de l'autre côté de cette rivière.

Et c'est le 13 septembre 1944 que les troupes alliées sont entrées dans Vigneulles, les villages proches et Damelevières. L'accueil des soldats américains fut une grande joie pour les villageois. C'était la fête au village !

VENDANGES 2014



C'est avec joie que de nombreux habitants se sont retrouvés à la vigne communale pour cueillir la précieuse récolte 2014.

Sécateurs à la main, les membres de l'association des Vignerons de Vigneulles, accompagnés de quelques bénévoles, se sont affairés à la vendange 2014. Le blanc précède le rouge d'une bonne semaine.

Après avoir ramassé le raisin, les bénévoles effectuent un premier tri, puis passent les fruits dans un premier appareil (fouloir-égrappoir) qui sépare les rafles des grains. Ensuite, les baies sont passées dans la deuxième machine (pressoir) pour extraire le jus qui pourra alors fermenter dans de nouvelles cuves situées dans le local communal.



Tout ce matériel neuf a été financé par la société GSM Lorraine (sablères).



SPECTACLE DU NOËL MUNICIPAL 2014

Cette année, pour Noël, la municipalité a décidé d'offrir un spectacle de magie le 14 décembre 2014 à partir de 17 heures. Bien sûr, petits et grands sont attendus pour profiter du spectacle animé par David, le magicien.

Apparition de foulards, disparition de billets de banque dans un éclair de feux, mentalisme, cordes coupées et raccommodées... Avec David, rien n'est impossible. Tout au long du spectacle, les jeunes spectateurs participeront activement et certains deviendront assistants, voire magiciens.

Le spectacle se terminera en beauté, car, aux cris des enfants appelant le Père Noël, celui-ci apparaîtra sur scène par magie.

A la clôture du spectacle, le traditionnel pot de l'amitié sera offert à tous les habitants du village. N'hésitez pas à venir, c'est un moment de convivialité et d'échange.



- Nous réitérons cette année le concours de la plus belle décoration extérieure de Noël. Nous invitons tous les habitants à y participer. Un jury composé d'enfants passera dans les rues, la veille ou le 14 décembre. Vous recevrez prochainement d'autres informations.

VOS VOISINS, D'UN PEU PLUS PRES

UNE RENCONTRE EMOUVANTE AVEC NOTRE DOYEN

Jacques Calderara, demeurant 5, Place de la Vieille église, nous accueille chaleureusement.

Né le 12 août 1927, il est le deuxième d'une fratrie de onze enfants. Il est venu habiter à Vigneulles à l'âge de 2 ans.

De 5 à 14 ans, il est scolarisé à Vigneulles. Une seule classe pour tous les enfants de Vigneulles (actuellement salle d'Ecole). Il a obtenu brillamment son certificat d'études, qu'il a passé à Bayon, accompagné de son institutrice.

Puis il se dirige vers la vie professionnelle : il est apprenti boucher-charcutier à Damelevières et se rend régulièrement à l'abattoir de la ville. Il se déplace en moto avec, pour tous bagages, une valise et son chien.

Son apprentissage se poursuit à Mirecourt, mais cette fois-ci, il fut de courte durée. Ayant appris dans un café que son patron frappait ses commis et ayant surpris une conversation entre celui-ci et son épouse : « Avec celui-ci, cela ne se passera pas comme avec les autres... ». De colère, il prit son couteau, le planta dans la porte, y accrocha son tablier et partit en claquant la porte.

Il exerce son métier ensuite à Nancy. La confiance, le respect du travail sont des valeurs importantes à ses yeux.

Après la guerre, Jacques Calderara est embauché à la base américaine de Velaine-en-Haye et y travaille durant 14 ans. Il avait sous ses ordres 27 magasiniers qui géraient à leur tour 27 bâtiments. Cette base employait environ 3000 personnes et faisait partie des installations militaires prévues par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Il se marie à 27 ans, s'installe à Barbonville pendant 15 ans. Il apprécie la campagne, aime pratiquer la pêche et la chasse. A cette époque, le maréchal-ferrant accorde en toute confiance un prêt au couple. C'est ainsi qu'ils ont pu se meubler et acheter le matériel nécessaire pour satisfaire leurs besoins. Les taxes payées à l'époque étaient les suivantes : droit de chasse, droit de pêche et taxes pour les propriétaires de chevaux de selle, les propriétaires de chiens et les propriétaires de vélo (plaque d'immatriculation).

Deux enfants sont nés de cette union. La famille est venue s'installer à Vigneulles lorsqu'il avait 43 ans. Quatre petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants sont venus agrandir la famille. Son épouse est décédée en 2000.

Il évoque les souvenirs de moments heureux partagés avec des habitants du village : activité « rotin », fête des Coucous.

Lui reviennent en mémoire les souvenirs douloureux de la guerre. Les habitants se cachaient dans les caves pour éviter les bombardements. Les Allemands avaient pris leurs quartiers à Vigneulles. Il parle de la journée du 29 juin 1944 où tous les habitants ont été réveillés à quatre heures du matin et réunis sur la place qui allait devenir celle du Groupe Lorraine 42. Les soldats allemands cherchaient des membres des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) : sept personnes ont été arrêtées, trois sont morts en déportation et ne revirent jamais leur village.

Puis resurgissent des souvenirs d'enfance. Sur une photo de classe de 1937-1938, il reconnaît ses camarades, en parle avec nostalgie. Le sourire revient et l'humour aussi.

« C'est rigolo dit-il, on m'appelle *le Jeannot cadet* et non Jacques... ». Il parle de son jardin, de son atelier où il aime bricoler. Mais aujourd'hui, il dit avoir moins de courage et sentir la fatigue. Il souhaite avoir moins de charges matérielles et de responsabilités.

Il fréquente régulièrement le club de cartes du foyer de personnes âgées de Damelevières où il retrouve des amis. Il a décidé de s'installer dans ce foyer.

Nous lui souhaitons une bonne adaptation dans son nouvel environnement et bien sûr nous ne manquerons pas de l'inviter aux diverses manifestations avec les aînés du village.

Atelier Théâtre

L'atelier théâtre "Y'A D'LA JOIE" de Vigneulles cherche une personne pour s'occuper de la sono lors des spectacles en mars ou avril 2015.

Présence indispensable pendant quelques répétitions le jeudi à 20heures à Vigneulles. Pour tous renseignements, contacter Liliane Gasthalter au 03 83 75 76 68. D'avance, merci.



Centre Communal d'Action Sociale: sortie des aînés

Pour les aînés ne désirant pas recevoir le colis de fin d'année, il a été proposé un repas-spectacle-transformiste. Celui-ci aura lieu au Belcour à Saint-Nabord, dans les Vosges, le 30 novembre 2014. Dix-sept personnes se sont inscrites.

TRI DES DECHETS MENAGERS : RAPPEL

Plus d'un million de tonnes d'emballages en plastique sont mis sur le marché chaque année et seules deux cent trente mille sont recyclées. A tous de s'impliquer pour faire augmenter le taux de recyclage et de ce fait éviter la pollution.

La mairie et la communauté de communes vous encouragent et vous remercient de faire perdurer ce geste écologique qui profite à tous et contribue à la préservation de la planète.

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscriptions sur les listes électorales

Afin de participer aux élections départementales (mars 2015) et régionales (décembre 2015), merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie par téléphone au 03 83 75 85 08, par simple courrier ou par message électronique adressé à mairie.vigneulles@gmail.com.

Cette démarche concerne les habitants qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales de la commune. Le dernier jour d'inscription sera le lundi 29 décembre 2014.

Voyages à l'étranger

Si vous partez en voyage à l'étranger, enregistrez-vous sur Ariane (site du ministère des Affaires étrangères et du développement International) en saisissant *diplomatie.gouv.fr* sur votre moteur de recherche habituel.

Grâce à ce service gratuit et si la situation du pays le justifie :

- vous recevrez des conseils de sécurité par SMS ou par e-mail,
- vous serez contacté(e) en cas de crise.

Avant tout voyage, consultez également les fiches « Conseils aux voyageurs » sur le site *diplomatie.gouv.fr*. Elles vous informent sur la situation de votre pays de destination et sur les précautions à prendre.

Sécurité routière

Pendant toute la durée des travaux d'assainissement, il vous est demandé de respecter la signalisation mise en place (en particulier les feux bicolores), ainsi que la limitation de vitesse pour la sécurité du personnel des entreprises et de tous ceux qui circulent dans le village.

ETAT CIVIL

Est née :

- Charlotte PETIT, le 26 septembre 2014

Se sont mariés :

- Julien FORNONI et Stéphanie THOUVENIN, le 5 juillet 2014

DEPARTS ET ARRIVEES

Ont quitté la commune :

- Jacques CALDERARA
- Marie-Francoise DUMON

Bienvenue à :

- Aline et Leny BRIGNON, au 1 place du GL42
- Magali NOEL, Maxime et Ambre CABUCHE, au 3 rue des Chèvres
- Loriane CHALIER et Julien SOREL, au 26 bis Grand Rue
- Mathilde THOMAS et Clément BECKER, au 1 bis place du GL42
- Aurélie BAUMGARTEN, Christian, Clara et Léa COUCHOT, au 5 place de la Vieille Eglise
- Julien, Stéphanie et Mila FORNONI, au 37 Grand Rue
- Aloïs STENZEL, Guillaume et Ella PETIT, au 18 Grand Rue

A NE PAS OUBLIER

- Sortie des aînés : dimanche 30 novembre 2014
- Distribution des colis des aînés : samedi 13 décembre 2014
- Noël municipal : dimanche 14 décembre 2014